

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 septembre 2007

CP 07/09-09

### **Assistance juridique, technique et financière à la passation d'un contrat de partenariat pour la construction et la maintenance du pont de VERDUN SUR GARONNE (82) Avenant n° 1 au marché n° 68/06**

—

Le marché n° 68/06 relatif à l'assistance juridique, technique et financière à la passation d'un contrat de partenariat pour la construction et la maintenance du pont de VERDUN SUR GARONNE a été conclu le 11 mai 2006 avec la Société INGEROP.

Le présent avenant a pour objet :

- de remplacer la Société INGEROP (11, Allée Jame Watt, BP 60174, 33708 MERIGNAC cedex) par la Société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE dans l'exécution du marché n° 68/06, suite à la décision en date du 12/07/2006 du groupe INGEROP finalisant la réorganisation interne des sociétés qui le composent et emportant transfert du contrat susvisé de la Société INGEROP à la Société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE,

- d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 68/06 relatif à l'assistance juridique, technique et financière à la passation d'un contrat de partenariat pour la construction et la maintenance du pont de VERDUN SUR GARONNE conclu le 11 mai 2006 avec la Société INGEROP.

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 24 septembre 2007**

CP 07/09-09

**Assistance juridique, technique et financière  
à la passation d'un contrat de partenariat pour la construction et la  
maintenance du pont de VERDUN SUR GARONNE (82)  
Avenant n° 1 au marché n° 68/06**

—  
**DECISION de la  
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 68/06 relatif à l'assistance juridique, technique et financière à la passation d'un contrat de partenariat pour la construction et la maintenance du pont de Verdun-sur-Garonne conclu le 11 mai 2006 avec la société Ingerop ayant pour objet :

- de remplacer la Société Ingerop (11, Allée Jame Watt, BP 60174, 33708 Mérignac cedex) par la Société Ingerop Conseil et Ingenierie dans l'exécution du marché n° 68/06, suite à la décision en date du 12/07/2006 du groupe Ingerop finalisant la réorganisation interne des sociétés qui le composent et emportant transfert du contrat susvisé de la Société Ingerop à la Société Ingerop Conseil et Ingenierie,

- d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société Ingerop Conseil et Ingenierie

- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte du département ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,